

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET
SESSION 2017

DEUXIÈME ÉPREUVE

1^{re} partie – 1^{re} période

**HISTOIRE –GEOGRAPHIE –
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE**

Série générale

Durée de l'épreuve : 2 H 00

50 points

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il soit complet.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de la page 1/5 à la page 5/5

**Le candidat rend sa copie à la fin de cette 1^{re} partie et veille à conserver ce sujet en support
pour le travail d'écriture (2^e partie de l'épreuve)**

L'usage de la calculatrice et de tout document est interdit

EXERCICE 1. ANALYSER ET COMPRENDRE DES DOCUMENTS (20 points)

Histoire : Femmes et hommes dans la société des années 1950 aux années 1980 : nouveaux enjeux sociaux et culturels, réponses politiques

Document. Tract du Mouvement démocratique féminin, diffusé à Paris en juin 1968.

Depuis le début du mois de mai 1968, les étudiants manifestent contre le gouvernement du Président de Gaulle.

Etudiante,

Tu as été sur les barricades, la police t'a chargée et matraquée comme les étudiants, tes camarades.

Tu participes aux discussions, aux travaux des commissions, aux grandes manifestations populaires. Des lycées de filles, des instituts féminins ont parfois entraîné les autres établissements et, parmi les dix millions de grévistes, les travailleuses tiennent aussi leur place.

Or, au cours de ces journées décisives, soit dans les grands rassemblements, soit à la radio ou à la télévision, aucune femme n'est apparue comme porte-parole. Dans les pourparlers entre syndicats, patronat et gouvernement, nul n'a réclamé formellement l'égalité de rémunération entre travailleuses et travailleurs, nul n'a envisagé la création de services collectifs et de crèches pour soulager les femmes de leur double journée de travail.

Dans l'immense débat qui s'est instauré à travers le pays, dans la grande remise en cause des structures et des valeurs, aucune voix ne s'élève pour déclarer que le changement des rapports entre les hommes implique aussi le changement des rapports entre les hommes et les femmes. Les étudiants et les jeunes veulent une morale identique pour les filles et les garçons. C'est un aspect du changement. Ce n'est qu'un aspect. [...] Il faut que la société qui va se construire soit l'œuvre des femmes aussi bien que des hommes, qu'elle donne à toutes les femmes des chances égales à celles des hommes.

Si tu es d'accord là-dessus qu'es-tu disposée à faire ? Viens en discuter avec nous.

Source : Fauré C, *Mai 68. Jour et nuit*, Gallimard, Collection Découvertes n° 350, Série Histoire, 2008, p 118.

Questions :

- 1) Quelle est la nature de ce document ? A qui est-il destiné ? (2 points)
- 2) Relevez aux moins deux inégalités hommes-femmes mentionnées dans le document. (4 points)
- 3) Quels éléments du texte montrent l'engagement politique et syndical des femmes au moment des événements de mai 1968 ? (5 points)
- 4) Quel droit politique a été acquis par les femmes avant 1968 et n'est pas mentionné dans le texte ? (3 points)
- 5) En vous appuyant sur vos connaissances, proposez trois exemples d'évolutions qui ont changé la situation des femmes depuis 1968. (6 points)

EXERCICE 2 : MAITRISER DIFFERENTS LANGAGES POUR RAISONNER ET UTILISER DES REPERES GEOGRAPHIQUES (20 points)

Géographie : Les espaces productifs et leurs évolutions

Rédigez un texte structuré d'une vingtaine de lignes décrivant les transformations d'un espace productif français pour s'adapter à la mondialisation (cet espace peut être un espace productif agricole OU un espace productif industriel OU un espace productif touristique OU un espace productif d'affaires). Vous pourrez vous appuyer éventuellement sur un exemple étudié en classe.

EXERCICE 3. MOBILISER DES COMPETENCES RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (10 points)

Les principes de la laïcité en France.

Document 1. Affiche défendant le principe de la laïcité (affiche récompensée par le Prix de la laïcité de la République française en 2015)



Source : <http://www.lemonde.fr> en date du 8 janvier 2016

Document 2. Charte de la laïcité à l'Ecole (2013)

Article 1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

Article 2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

Article 14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Questions :

1/ Montrez que l'affiche et la Charte de la laïcité défendent la liberté d'avoir ou non une religion en France.

2/ Expliquez ce que signifie dans le document 2, l'expression « séparation des religions et de l'Etat ».

3/ En début d'année, pour se présenter chacun leur tour durant l'heure de vie de classe de leur collège public, Sophie, Etienne, Manuella, Yves, Tanguy, Ismaël, Théo et Dounia doivent réaliser un portrait qui sera affiché dans la salle de cours. Ils se demandent s'ils peuvent se présenter en classe en évoquant leur religion. Quelles réponses proposent les documents 1 et 2 ?